



1202474201

DATE DEPOT :	2012-03-08
NUMERO DE DEPOT :	2012R024697
N° GESTION :	1995B10355
N° SIREN :	401808068
DENOMINATION :	GESTIONPHI
ADRESSE :	42-44 r Washington 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2012/02/27
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	PROJET DE FUSION

08 MARS 2012

N° DE DÉPOT 2469A

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIETE GESTIONPHI EXPERTISE & AUDIT

PAR LA SOCIETE GESTIONPHI

C CHAPITRE I : Exposé préalable.....*GSBloss*.....page 02

I - Caractéristiques des sociétés intéressées..... page 02

II - Motifs de la fusion page 04

III - Comptes servant de base à la fusion..... page 04

IV - Méthode d'évaluation page 04

V - Ecartement de la désignation d'un Commissaire à la fusion page 04

CHAPITRE II : Apport fusion*AD 27.02.12 QR.*.....page 04

I - Dispositions préalables..... page 04

II - Apport de la société Gestionphi Expertise & Audit..... page 05

III - Détermination du rapport d'échange..... page 06

IV - Rémunération de l'apport fusion..... page 06

V - Prime et Boni de fusion page 06

VI - Propriété et jouissance page 07

CHAPITRE III : Charges et conditions.....page 07

CHAPITRE IV : Conditions suspensives.....page 09

CHAPITRE V : Déclarations générales.....page 10

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales.....page 11

CHAPITRE VII : Dispositions diverses.....page 13

C

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Bruno AUGUIER, agissant en qualité de gérant et au nom de la société GESTIONPHI, Société à responsabilité limitée au capital de 224 160 euros, dont le siège social est Immeuble Artois 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401808068 RCS PARIS,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 20 février 2012,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur Bruno AUGUIER, agissant en qualité de gérant et au nom de la société Gestionphi Expertise & Audit, Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Immeuble Artois 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510314446 RCS Paris,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société GESTIONPHI est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

La société a pour objet l'exercice des missions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

Elle peut notamment exercer l'activité de domiciliation.

Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans les entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al. 7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Conformément à la loi du 29 juillet 1966 et à son décret d'application du 12 août 1969, la société ne peut prendre de participations financières dans les entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou bancaires, ni dans les sociétés civiles à l'exclusion de celle qui ont pour seul objet de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de leurs membres.

Elle ne peut non plus se trouver sous la dépendance, même indirecte, d'aucune personne ou d'aucun groupe d'intérêts.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 31 juillet 1995.

Le capital social de la société GESTIONPHI s'élève actuellement à 224 160 euros. Il est réparti en 22 416 parts de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société Gestionphi Expertise & Audit est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

La société a pour objet, dans tous les pays, l'exercice de la profession d'Expert-comptable, telle que définie par l'article 2 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet.

Il est précisé en outre que, conformément à l'article 7-II 2ème alinéa de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, elle ne peut prendre de participation financière dans des entreprises de toute nature, à l'exception et sous contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, de celles ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, septième alinéa de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la loi du 8 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

De même, conformément à l'article 7-I-21, aucune personne ou groupement d'intérêts extérieurs à l'Ordre, ne peut détenir, directement ou par personne interposée, une partie de son capital ou de ses droits de vote de nature à mettre en péril l'exercice de sa profession ou l'indépendance de ses associés Experts-Comptables, ainsi que le respect, par ces derniers des règles inhérentes à leur statut ou à leur déontologie.

La durée de la Société est de 75 ans et ce, à compter du 06 février 2009.

Le capital social de la société Gestionphi Expertise & Audit s'élève actuellement à 5 000 euros. Il est réparti en 500 parts de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société GESTIONPHI détient une participation de 376 parts sur 500 dans le capital de la société Gestionphi Expertise & Audit.

4/ Messieurs Bruno AUGUIER et Jean-Pierre CARO, gérants de la société GESTIONPHI sont également gérants de la société Gestionphi Expertise & Audit.

II - Motifs et buts de la fusion

Dans le cadre d'une réorganisation et d'une rationalisation des différents cabinets regroupés autour de la société GESTIONPHI, il est envisagé de fusionner toutes les structures.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 30 septembre 2011 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées), et régulièrement approuvés.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 30 septembre 2011, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur réelle.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

V - Ecartement de la désignation d'un Commissaire à la fusion

Conformément à l'article L 236-10 du Code de commerce, et par décisions unanimes du 20 février 2012, les associés de la société GESTIONPHI et ceux de la société FIGEAC CONSULTANT ont décidé d'écarter la désignation d'un Commissaire à la fusion dans le cadre de l'opération envisagée.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société Gestionphi Expertise & Audit apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société GESTIONPHI, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 septembre 2011. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société Gestionphi Expertise & Audit sera dévolu à la société GESTIONPHI, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société Gestionphi Expertise & Audit

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles 0 euros

2. Eléments corporels

. Terrains 0 euros

. Constructions 0 euros

. Autres immobilisations corporelles 0 euros

L'ensemble des éléments corporels
étant évalué à 0 euros

3. Immobilisations financières 0 euros

4. Stocks 0 euros

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances et disponibilités 54 259 euros

Soit un montant de l'actif
apporté de 54 604 euros

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges 0 euros

2. Dettes financières 3 130 euros

3. Autres dettes 31 112 euros

4. Impôts différés sur amortissements dérogatoires 0 euros

Soit un montant de passif
apporté de 34 242 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société Gestionphi Expertise & Audit à la société GESTIONPHI s'élève donc à :

- Total de l'actif	54 604 euros
- Total du passif	34 242 euros
Soit un actif net apporté de	20 363 euros

III - Détermination du rapport d'échange

Il est convenu de retenir une parité de :

Deux cent soixante quinze parts de la société GESTIONPHI pour cent vingt quatre parts de la société Gestionphi Expertise & Audit.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société Gestionphi Expertise & Audit à la société GESTIONPHI s'élève donc à 20 363 euros.

La société GESTIONPHI, détenant 376 parts de la société Gestionphi Expertise & Audit sur les 500 parts composant le capital de cette dernière, recevrait 834 de ses propres parts lors de l'augmentation de son capital.

Pour ne pas détenir ses propres parts, la société GESTIONPHI renoncera à ses droits dans l'augmentation de son capital qui ne s'élèvera qu'à 5 050 euros.

En rémunération de cet apport net, deux cent soixante quinze parts nouvelles de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société GESTIONPHI à titre d'augmentation de son capital de deux mille sept cent cinquante euros.

Les 275 parts nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

V - Prime et boni de fusion

1) Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports	5 050 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	2 750 euros
Prime de fusion	2 300 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la gérance de la société GESTIONPHI de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

2) Boni de fusion

La valeur estimative de la participation de la société GESTIONPHI dans la société Gestionphi Expertise & Audit, soit 15 313 euros, est différente de la valeur comptable de cette participation, évaluée à 3 760 euros. En conséquence, un boni de fusion est dégagé d'un montant égal à 11 553 euros.

VI - Propriété - Jouissance

La société GESTIONPHI sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er octobre 2011.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société Gestionphi Expertise & Audit, depuis le 1er octobre 2011 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société GESTIONPHI.

Les comptes de la société Gestionphi Expertise & Audit afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société Gestionphi Expertise & Audit.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société GESTIONPHI prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société Gestionphi Expertise & Audit, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale,

la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société Gestionphi Expertise & Audit à la date du 30 septembre 2011, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société GESTIONPHI prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 septembre 2011, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société GESTIONPHI supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société GESTIONPHI exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société GESTIONPHI sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société Gestionphi Expertise & Audit s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société GESTIONPHI sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société Gestionphi Expertise & Audit prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société Gestionphi Expertise & Audit s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société GESTIONPHI, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société GESTIONPHI, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société GESTIONPHI aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GESTIONPHI et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

C

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 avril 2012 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société Gestionphi Expertise & Audit se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société GESTIONPHI qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société GESTIONPHI de la totalité de l'actif et du passif de la société Gestionphi Expertise & Audit.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société GESTIONPHI ont été régulièrement entreprises ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé ;

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société Gestionphi Expertise & Audit s'oblige à remettre et à livrer à la société GESTIONPHI, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er octobre 2011. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la société GESTIONPHI s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;

- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du CGI) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement

à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société GESTIONPHI remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société GESTIONPHI lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société GESTIONPHI.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile Immeuble Artois 42/44 rue Washington 75008 PARIS.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à Paris
Le 27 février 2012
En six exemplaires



Pour la société
GESTIONPHI
Monsieur Bruno AUGUIER



Pour la société
Gestionphi Expertise & Audit
Monsieur Bruno AUGUIER

Gestionphi Expertise & Audit
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Immeuble Artois
42/44 rue Washington
75008 PARIS
510314446 RCS Paris

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
(ARTICLE L. 236-10 DU CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

La société GESTIONPHI, propriétaire de 376 parts,
Monsieur Philippe MAHER, propriétaire de 124 parts,

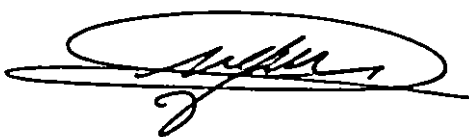
Seuls associés de la société Gestionphi Expertise & Audit,

société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est Immeuble Artois - 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 510314446 RCS Paris,

lesquels envisagent la fusion par absorption de leur Société par la société GESTIONPHI, société à responsabilité limitée au capital de 224 160 euros, dont le siège social est Immeuble Artois - 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401808068 RCS PARIS,

ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, d'écarter la désignation d'un Commissaire à la fusion,

et pris acte que si l'opération de fusion comporte des apports en nature ou des avantages particuliers, un Commissaire aux apports désigné en justice devra établir le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.



Fait à PARIS
Le 26 février 2012

GESTIONPHI
Société à responsabilité limitée
au capital de 224 160 euros
Siège social : Immeuble Artois
42/44 rue Washington
75008 PARIS
401808068 RCS PARIS

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
(ARTICLE L. 236-10 DU CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

Madame Corinne CRONIER, propriétaire de 544 parts
Monsieur Jean-Pierre CARO, propriétaire de 7836 parts
Monsieur Bruno AUGUIER, propriétaire de 7836 parts
La société Albouy Blanc Expertise Conseils, propriétaire de 6200 parts
représentée par son Gérant, François BLANC

Seuls associés de la société GESTIONPHI,

société à responsabilité limitée au capital de 224 160 euros, dont le siège social est Immeuble Artois - 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401808068 RCS PARIS, .

lesquels envisagent la fusion par absorption de la société GESTIONPHI EXPERTISES, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Immeuble Artois - 42/44 rue Washington 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 502 363 RCS PARIS, par leur Société,

ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de commerce, d'écarter la désignation d'un Commissaire à la fusion,

et pris acte que si l'opération de fusion comporte des apports en nature ou des avantages particuliers, un Commissaire aux apports désigné en justice devra établir le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.



Fait à PARIS
Le 20 février 2012

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

Cédric Capone
66000
[Signature]

ACTIF		Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		15 214	15 148	66	0.00	6 774	0.19
Fonds commercial		258 701		258 701	5.83	283 701	7.92
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		237 241	50 839	186 401	4.20	203 001	5.67
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		2 736 160	230 000	2 506 160	56.46	1 443 760	40.30
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		90 862		90 862	2.05	120 391	3.38
TOTAL (I)		3 338 178	295 988	3 042 190	68.54	2 057 627	57.44
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		968 921	113 504	855 417	19.27	954 765	26.65
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs		5 240		5 240	0.12	4 451	0.12
. Personnel		50		50	0.00		
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		5 705		5 705	0.13	6 879	0.19
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		6 995		6 995	0.16	21 376	0.60
. Autres		192 118		192 118	4.33	30 536	0.85
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		203 307		203 307	4.58	299 313	8.36
Instruments de trésorerie							
Disponibilités		1 932		1 932	0.04	117 681	3.29
Charges constatées d'avance		125 489		125 489	2.83	89 657	2.50
TOTAL (II)		1 509 756	113 504	1 396 252	31.46	1 524 658	42.58
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		4 847 934	409 492	4 438 442	100.00	3 582 285	100.00

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	224 160 5 05	150 000 4,19
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 040 723 23 45	2 483 0 07
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	15 000 0 34	15 000 0 42
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	452 908 10,20	428 660 11,97
Résultat de l'exercice	61 367 1,38	37 697 1,05
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 794 157 40 42	633 840 17,69
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		20 000 0 58
Provisions pour charges	5 000 0,11	
TOTAL (III)	5 000 0,11	20 000 0,58
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	1 323 680 29 82	1 551 101 43 30
. Découverts, concours bancaires	32 209 0 73	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	9 217 0 21	7 387 0 21
. Associés	362 577 8 17	255 861 7,14
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	185 802 4 19	485 387 13 55
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	52 988 1,19	35 061 0 98
. Organismes sociaux	92 842 2 09	77 886 2,17
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	177 615 4 00	183 137 5 11
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	35 635 0 80	14 074 0 39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	366 720 8 26	318 551 8 89
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	2 639 286 59 46	2 928 445 81,75
(V)		
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	4 438 442 100 00	3 582 285 100 00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	2 740 407		2 740 407	100,00	2 323 966	100,00	416 441	17,92		
Chiffres d'Affaires Nets	2 740 407		2 740 407	100,00	2 323 966	100,00	416 441	17,92		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			24 693	0,90	95 448	4,11	-70 755	-74,12		
Autres produits			1 404	0,05	12 194	0,52	-10 790	-88,48		
Total des produits d'exploitation (I)			2 766 504	100,95	2 431 608	104,63	334 896	13,77		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 237 345	45,15	1 166 616	50,20	70 729	6,06		
Impôts, taxes et versements assimilés			58 414	2,13	56 783	2,44	1 631	2,87		
Salaires et traitements			825 866	30,14	710 589	30,58	115 277	16,22		
Charges sociales			393 899	14,37	355 284	15,29	38 615	10,87		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			38 173	1,39	26 683	1,15	11 490	43,06		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			113 504	4,14	18 278	0,79	95 226	520,99		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			1 985	0,07	1 128	0,05	857	75,98		
Total des charges d'exploitation (II)			2 669 185	97,40	2 335 361	100,49	333 824	14,29		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			97 319	3,55	96 247	4,14	1 072	1,11		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations			69 000	2,52	180 000	7,75	-111 000	-61,66		
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			2 013	0,07	816	0,04	1 197	146,69		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			524	0,02			524	N.S.		
Total des produits financiers (V)			71 538	2,61	180 816	7,78	-109 278	-60,43		
Dotations financières aux amortissements et provisions			50 000	1,82	180 000	7,75	-130 000	-72,21		
Intérêts et charges assimilées			42 806	1,96	14 931	0,64	27 875	186,69		
Différences négatives de change			5 193	0,19			5 193	N.S.		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			97 999	3,58	194 931	8,39	-96 932	-49,72		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-26 462	-0,96	-14 115	-0,60	-12 347	-87,46		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			70 857	2,59	82 131	3,53	-11 274	-13,72		

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 000	0,15			4 000	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 000	0,73	5 130	0,22	14 870	289,88
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	24 000	0,88	5 130	0,22	18 870	367,84
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	235	0,01	503	0,02	-268	-53,27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 357	0,82	11 331	0,49	11 026	97,31
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 000	0,18	20 000	0,86	-15 000	-74,99
Total des charges exceptionnelles (VIII)	27 592	1,01	31 834	1,37	-4 242	-13,32
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 592	-0,12	-26 704	-1,14	23 112	86,55
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	5 899	0,22	17 730	0,76	-11 831	-66,72
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 862 042	104,44	2 617 554	112,63	244 488	9,34
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 800 675	102,20	2 579 856	111,01	220 819	8,56
RÉSULTAT NET	61 367	2,24	37 697	1,62	23 670	62,79
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2011 dont le total est de 4 438 442,35 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 61 366,65 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2010 au 30/09/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2009 au 30/09/2010.

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Composition du capital social
- Parts bénéficiaires
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Un apport de parts a été réalisé avec les entités Figeac et Sofica.

Figeac a apporté 40% de ses parts pour un montant de 182 400 euros, porté à l'actif de Gestionphi, permettant ainsi une augmentation de capital de 12 160 euros.

Sofica a apporté 100% de ses parts pour un montant de 930 000 euros, porté à l'actif de Gestionphi, permettant ainsi une augmentation de capital de 62 000 euros.

Le capital de la société a été ainsi augmenté de 74 160 euros et son montant à la clôture de l'exercice est de 224 160€

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	302 941		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	158 863		9 698
Matériel de transport	3 619		330
Matériel de bureau, informatique, mobilier	115 630		7 294
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	278 112		17 322
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 623 760		1 112 400
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	120 391		4 412
TOTAL	1 744 151		1 116 812
TOTAL GENERAL	2 325 204		1 134 134

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		29 026	273 915	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			168 562	
Matériel de transport		3 949		
Matériel de bureau, informatique, mobilier		54 245	68 679	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		58 193	237 241	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			2 736 160	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		33 941	90 862	
TOTAL		33 941	2 827 022	
TOTAL GENERAL		121 160	3 338 178	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	12 466	6 708	4 026	15 148
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	4 068	16 536		20 603
Matériel de transport	1 058	434	1 492	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	69 986	14 495	54 245	30 236
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	75 111	31 465	55 737	50 839
TOTAL GENERAL	87 577	38 173	59 762	65 988

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	6 708				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	16 536				
Matériel de transport	434				
Mat. de bureau, informatique, mobilier	14 495				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	31 465				
TOTAL GENERAL	38 173				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges	20 000		20 000	
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions		5 000		5 000
TOTAL Provisions	20 000	5 000	20 000	5 000
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	180 000	50 000		230 000
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	24 378	113 504	24 378	113 504
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	204 378	163 504	24 378	343 504
TOTAL GENERAL	224 378	168 504	44 378	348 504
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		113 504	24 378	
- financières		50 000		
- exceptionnelles		5 000	20 000	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	77 106
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	77 106

7.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 067
Dettes fiscales et sociales	112 708
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	66 513
TOTAL	203 288

7.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	125 489	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	125 489	

Commentaires:

7.4 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.5 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	22 416	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice		

Commentaires:

7.6 - PARTS BENEFICIAIRES

Valeur	Nombre

Etendue des droits qu'elles confèrent:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.7 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	2 740 407
TOTAL	2 740 407

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 740 407
Etranger	
TOTAL	2 740 407

7.8 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impôts	Impôts
Résultat courant	70 857	
Résultat exceptionnel (et participation)	-3 592	
Résultat comptable	61 367	

Commentaires:

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**8.1 - CREDIT BAIL MOBILIER**

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine			
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Dotations de l'exercice			
TOTAL			
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs			
- Exercice			
TOTAL			
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice			

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	8	
Ouvriers		
TOTAL	15	

Commentaires:

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois	30/09/2008 12 mois	30/09/2007 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	224 160	150 000	150 000	150 000	150 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 740 407	2 323 966	2 032 626	1 855 474	1 638 077
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	229 564	201 310	119 894	112 711	130 567
c) Impôt sur les bénéfices	5 899	17 730	27 807	23 529	8 439
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	223 665	183 580	92 087	89 182	122 128
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	61 367	37 697	74 554	70 012	66 931
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	825 866	710 589	736 214	749 084	660 825
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	393 899	355 284	356 161	294 371	280 203

Observations complémentaires

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

9 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SOFICA	50 000		100	930 000				1 004 658	13 583	
CEA	154 400		100	1 528 000				1 305 788	39 942	
G EXPERTISES & AUD	5 000		75	3 760				209 773	13 666	
G EXPERTISES	10 000		70	92 000				340 440	31 801	
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
FIGEAC	8 000		40	182 400				436 200	28 803	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

Certifié conforme

Le kint

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	49 489	9 988	39 501	72,34	52 620	84,13
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					141	0,23
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					32	0,05
. Autres	1 243		1 243	2,28		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	13 515		13 515	24,75	9 752	15,59
Charges constatées d'avance	345		345	0,63		
TOTAL (II)	64 592	9 988	54 604	100,00	62 546	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	64 592	9 988	54 604	100,00	62 546	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)		5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		9,16	7,99
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		0,92	0,80
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		1 197	62
		2,19	0,10
Résultat de l'exercice		13 666	1 134
		25,03	1,81
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)		20 363	6 697
		37,29	10,71
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		3 130	30 751
		5,73	49,17
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 059	
		5,60	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		899	
		1,65	
. Organismes sociaux		14 443	13 623
		26,45	21,78
. Etat, impôts sur les bénéfices		2 412	175
		4,42	0,28
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		9 364	9 954
		17,15	15,91
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés		721	1 346
		1,32	2,15
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		213	
		0,39	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)		34 242	55 849
		62,71	89,29
Ecart de conversion passif	(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)		54 604	62 546
		100,00	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	209 773		209 773	100,00	153 826	100,00	55 947	36,37	
Chiffres d'Affaires Nets	209 773		209 773	100,00	153 826	100,00	55 947	36,37	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			12	0,01	368	0,24	-356	-96,73	
Total des produits d'exploitation (I)			209 785	100,01	154 194	100,24	55 591	36,05	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			74 659	35,59	46 011	29,91	28 648	62,26	
Impôts, taxes et versements assimilés			421	0,20	1 809	1,18	-1 388	-76,72	
Salaires et traitements			76 650	36,54	74 043	48,13	2 607	3,52	
Charges sociales			31 728	15,12	30 091	19,56	1 637	5,44	
Dotations aux amortissements sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant			9 988	4,76			9 988	N/S	
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			4	0,00	370	0,24	-366	-98,91	
Total des charges d'exploitation (II)			193 450	92,22	152 323	99,02	41 127	27,00	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			16 336	7,79	1 871	1,22	14 465	773,12	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilées			258	0,12	536	0,35	-278	-51,86	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			258	0,12	536	0,35	-278	-51,86	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-258	-0,11	-536	-0,34	278	51,87	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			16 078	7,66	1 334	0,87	14 744	N/S	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2011 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2010 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 412	1,15	200	0,13	2 212	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	209 785	100,01	154 194	100,24	55 591	36,05
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	196 119	93,49	153 060	99,50	43 059	28,13
RÉSULTAT NET	13 666	6,51	1 134	0,74	12 532	N/S
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2011 dont le total est de 54 604,35 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 13 665,92 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2010 au 30/09/2011.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2009 au 30/09/2010.

SOMMAIRE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Rémunérations des dirigeants
- Effectif moyen
- Liste des filiales et participations

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	11 945	11 945	
Autres créances clients	37 544	37 544	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 243	1 243	
Charges constatées d'avance	345	345	
TOTAL GENERAL	51 076	51 076	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 059	3 059		
Personnel et comptes rattachés	899	899		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 443	14 443		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	2 412	2 412		
- T.V.A.	9 364	9 364		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	721	721		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 130	3 130		
Autres dettes	213	213		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	34 242	34 242		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - AUTRES TABLEAUX

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	2 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	2 026

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	345	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	345	

Commentaires:

6.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	500	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice		

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

6.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	209 773
TOTAL	209 773

Répartition par marché géographique	Montant
France	209 773
Etranger	
TOTAL	209 773

6.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. Impots	Impots
Résultat courant	16 078	
Résultat exceptionnel (et participation)		
Résultat comptable	13 666	

Commentaires:

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

7.1 - REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

	Montant
Rémunérations allouées aux membres: - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

7.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	1	

Commentaires:

GESTIONPHI EXPERTISE ET AUDIT

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 9 mois	31/12/2008 mois	31/12/2008 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 000	5 000	5 000		
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	209 773	153 826	91 753		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	26 065	1 334	661		
c) Impôt sur les bénéfices	2 412	200	99		
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	23 653	1 134	562		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	13 666	1 134	562		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	1	1	1		
b) Montant de la masse salariale	76 650	74 043	52 739		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	31 728	30 091	20 936		

Observations complémentaires

ANNEXE

Période du 01/10/2010 au 30/09/2011

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. - Filiales (plus de 50% du capital détenu) - Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic. - Filiales non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères - Participations non reprises en A: a) Françaises b) Etrangères										

Observations complémentaires